

## Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **DIANFOESAL***

*de la société M. CAZORLA S.L.*

*enregistrée sous le n°2018-3107*

*La demande concerne le changement de nom.*

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	Nouvelle dénomination
	Ancienne dénomination
Type de produit	
Titulaire	
Formulation	
	Contenant
Numéro d'intrant	
Numéro d'AMM	
Fonction	
Gamme d'usage	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 22 NOV. 2018



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)